



Déclaration d'activité : 11 94 07983 94

SARL LEADJUST

6 IMPASSE MARCHAND
94130 NOGENT SUR MARNE
01.82.28.30.17
artbusinessinstitution@gmail.com



stephaneAMARU

art & business institution

FORMATION (1 BULLETIN PAR PARTICIPANT)

ENTREPRISE

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Tel : _____ e-mail : _____

N°TVA : _____

INFORMATION SUR LE STAGIAIRE PARTICIPANT

Chef d'entreprise salarié autre

Nom du participant : _____

Prénom du participant : _____

Téléphone : _____

Nom de l'observateur : _____

Prénom de l'observateur : _____

CHOIX DE LA FORMATION :

RENSEIGNEMENT TARIF FORMATION ET RESERVATION

Le tarif de la formation est de 900€ HT soit 1080€ TTC

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription avec le chèque de réservation de 1080€ TTC (non encaissé avant le jour de la formation).

PAR COURRIER :
Leadjust
2 rue du jour
75001 Paris

PAR E-MAIL :
artbusinessinstitution@gmail.com

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME

OUI NON

Nom de l'organisme :

Les démarches de demande de prise en charge sont à effectuer par le stagiaire ou l'entreprise.

Nous refusons le financement de la formation par subrogation. Votre organisme vous remboursera directement suivant les conditions accordées par celui-ci.

Je déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente au verso (page2).

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS DE LEAD JUST

1. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être faites par écrit avec le bulletin d'inscription dûment rempli et renvoyé par courrier accompagné du chèque de réservation de 1080€ TTC (non encaissé avant la date de formation, voir art.2). Ce bulletin est disponible sur le site : <http://www.stephancamaru.com/formation.html> Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé, revêtu du cachet de votre entreprise et accompagné du chèque de réservation de 1080€ TTC. Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande ferme et définitif.

En cas de bulletin incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires.

Les inscriptions incomplètes ne seront pas prioritaires.

2. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Tout bulletin d'inscription reçu suivant les modalités d'inscription, (voir Art.1) engage son demandeur jusqu'à l'accomplissement de la formation.

À réception de l'inscription, LEAD JUST transmet à l'entreprise par e-mail, la convention de formation, le programme du stage ainsi qu'un devis de formation

Une convocation e-mail sera envoyée peu de temps avant le stage de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation, les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès.

Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur à sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec LEAD JUST à nous retourner tamponné et signé au plus tard le jour du stage.

3. DOSSIER DE PRISE EN CHARGE ET TIERS-PAYEUR

Nos stages peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA (Agefos, Fafcea...). Il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Nous refusons le financement de la formation par subrogation. Nous vous invitons à décocher cette option quand vous complétez votre demande de prise en charge auprès de votre OPCA. Ce dernier réglera directement auprès de votre entreprise suivant les conditions accordées par celui-ci.

En cas de refus ou de retard de règlement par l'organisme collecteur, quelle qu'en soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), cela n'engage pas la responsabilité de LEAD JUST et ne pourra pas être imputé pour défaut de paiement.

Pour tout savoir sur vos droits et vos modalités de prises en charges en tant que chef d'entreprise : <http://www.fafcea.com>
Pour tout savoir sur vos droits et vos modalités de prises en charges pour vos salariés : www.agefos-pmc.com

4. TARIFS ET CONDITIONS

Le prix de la formation académique est de 900€ HT soit 1080€ TTC. Les prix s'entendent par participant (1 participant qui pratique et un observateur qui ne pratique pas) et uniquement aux centres de formation de Paris. Pour tout autre lieu un devis vous sera établi sur demande et il faudra prendre en charge l'organisation et le défraiement du formateur (hôtel, transport, repas).

Le montant global de la facture sera encaissé une fois la formation effectuée.

Les têtes malléables et ou modèle(s) sont fournies par LEAD JUST pour la durée du stage. Le stagiaire devra se munir de son propre matériel (ciseaux, sèche-cheveux, peigne ...).

5. FACTURATION

A l'issue de la formation, sont adressées à l'entreprise, la facture et les pièces justificatives (feuille d'émargement, attestation de présence).

6. REPORT - ANNULATION

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit. Elles ne donnent pas lieu à facturation si elles sont reçues au moins 1 mois avant le début du stage, en rappelant le nom du ou des participant(s), la ou les formation(s) annulée(s) et les dates des sessions.

En cas de désistement inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité (sauf cas de force majeure "maladie, accident, décès..." et sur présentation d'un justificatif).

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.

LEAD JUST se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session jusqu'à 15 jours avant le début du stage en cas de nombre de participants insuffisant. Une autre date de session ou un autre stage vous seront proposés le cas échéant.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents remis aux participants sont régis par les lois sur les droits d'auteur. Ainsi toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Toute contravention à la propriété intellectuelle pourra donner lieu à des poursuites pénales.

8. REGLEMENT DES LITIGES - LOI APPLICABLE

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, LEAD JUST et le client s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Les CGV et tous les rapports entre LEAD JUST et ses clients relèvent de la loi française.